

## Colloque de l'UNESCO

### « Améliorer les écosystèmes de la communication et de l'information afin de protéger l'intégrité des élections »

Paris, 8 février 2018

#### CONCLUSIONS



#### Résumé

Le 8 février 2018, l'UNESCO<sup>1</sup> et l'organisation multipartite Global Network Initiative<sup>2</sup> ont organisé un colloque sur les questions que posent les technologies de l'information et de la communication (TIC) en période électorale. Le colloque a cherché à examiner les mesures que pouvaient prendre l'UNESCO et les autres acteurs de la famille des Nations Unies, mais aussi le secteur privé, la société civile et les universitaires, afin de démultiplier les effets positifs des technologies numériques pour la démocratie tout en limitant ses effets négatifs, qui portent atteinte aux droits civils et politiques.

#### Contexte

L'année 2018 marquera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte, qui n'a rien perdu de sa pertinence, établit que : « Toute personne a le droit de prendre part à

<sup>1</sup> Au sein de la famille des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication ([UNESCO](#)) promeut la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de l'information. Ce mandat inclut le soutien à des médias libres, indépendants et pluralistes, en ligne et hors ligne, ainsi qu'à la formation des journalistes à une meilleure couverture des élections. Ces actions contribuent à renforcer l'intégrité des processus électoraux dans le domaine des médias et de la communication.

<sup>2</sup> Le réseau [Global Network Initiative](#) (GNI) est une organisation multipartite d'entreprises de technologies de l'information et de la communication, d'organisations de la société civile, d'universitaires et d'investisseurs socialement responsables travaillant ensemble pour la promotion et la protection de la liberté d'expression et de la vie privée sur Internet.

la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis » et que « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ». C'est l'une des raisons pour lesquelles l'ONU s'emploie à soutenir les processus électoraux partout dans le monde<sup>3</sup>.

En vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Si les droits sont indivisibles de façon générale, le droit de participer à des élections et le droit à la liberté d'expression sont particulièrement indissociables. Soixante-dix ans ont passé, et ce lien perdure.

Quant au Pacte relatif aux droits civils et politiques, à l'article 25 il reconnaît à chacun le droit et la possibilité :

- (a) de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;
- (b) de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs.

Le Pacte ajoute à l'article 19 :

*Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.*

Le point de rencontre de ces deux droits ouvre d'immenses possibilités. L'intégrité de la démocratie, et par conséquent celle du processus électoral auquel elle est liée – est fondée sur la libre circulation de l'information et sur des communications sûres et ininterrompues. Les libertés dont il s'agit ici (liberté de voter et liberté *de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées*) sont étroitement liées. Cette observation fait écho au Programme de développement durable, qui appelle les parties prenantes à « garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales ». Au sein du système des Nations Unies, certaines de ces questions sont abordées dans le document publié en 2014 par le Programme des Nations Unies pour le développement, [Médias et élections. Un guide pour les praticiens électoraux](#), mais les avancées survenues depuis suscitent de nouvelles questions, notamment en ce qui concerne l'information et la liberté d'expression sur Internet<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Rapport du Secrétaire général. 2017. « Affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation » [A/72/260](#)\*.

<sup>4</sup> Le guide du PNUD observe cependant : « Lors de l'évaluation de la proportionnalité des restrictions à la liberté d'expression sur l'Internet, l'impact de ces restrictions sur la capacité de l'Internet à donner des résultats positifs pour la liberté d'expression doit être mis en balance avec leurs avantages en matière de protection d'autres intérêts » (p. 42).

Le monde contemporain ne saurait s'imaginer sans Internet, omniprésent et auquel nous sommes connectés en permanence, et cette constatation vaut pour les élections. Or, les perturbations à grande échelle, telles que les coupures ou les répressions arbitraires, ainsi que le blocage et le filtrage tout aussi arbitraires des contenus en ligne, sont en augmentation constante depuis cinq ans, selon la dernière édition du Rapport mondial de l'UNESCO, [Tendance mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias](#).

Si Internet approfondit et enrichit les informations qui renforcent le processus électoral, les acteurs malveillants, qui se servent des TIC à mauvais escient pour saper la confiance des électeurs, constituent une menace grandissante<sup>5</sup>. Dans ce contexte, l'UNESCO et la Global Network Initiative (GNI) ont organisé ensemble un colloque intitulé « Améliorer les écosystèmes de la communication et de l'information afin de protéger l'intégrité des élections ». Cette manifestation, qui a eu lieu au Siège de l'UNESCO le 8 février 2018, a réfléchi aux moyens par lesquels Internet pouvait renforcer l'intégrité du processus électoral tout en contrant les menaces telles que la désinformation et les perturbations du réseau, qui sapent la confiance des électeurs et les empêchent de s'informer. Le colloque a réuni une grande variété de parties prenantes représentant les États membres de l'UNESCO, les organismes des Nations Unies, la société civile, les organisations régionales chargées de missions d'observation des élections, des autorités électorales nationales, des entreprises des TIC, des médias et des universitaires.

### Séance d'ouverture

Au cours de la séance d'ouverture du colloque, il a été rappelé aux participants que les technologies Internet, y compris les médias sociaux, avaient renforcé l'intégrité et la transparence des processus électoraux et enrichi la démocratie. En effet :

- Les partis politiques et les candidats se servent de ces technologies pour toucher les électeurs, mobiliser des soutiens et chercher des financements.
- Les médias sociaux permettent aux électeurs de discuter des élections entre eux et avec les candidats et de participer aux campagnes.
- Les groupes de la société civile et les citoyens surveillent les élections à l'aide des médias sociaux.
- Les médias sociaux constituent un espace d'expression de l'opposition, compensant ainsi les restrictions éventuelles.

L'utilisation à mauvais escient des technologies numériques par des acteurs malveillants pose cependant des menaces nouvelles pouvant déboucher sur des conflits ou amoindrir la confiance de la population dans les résultats des élections.

Les observations du professeur Melvin Kranzberg témoignent du caractère à double tranchant d'Internet dans le contexte des élections : « *Les technologies en soi ne sont ni bonnes, ni mauvaises ni neutres : elles sont ce qu'on en fait* ».

Exemples d'utilisation des technologies numériques comme une arme afin de perturber les élections :

---

<sup>5</sup> Voir par exemple The Omidyar Group. 2017. [Is Social Media a Threat to Democracy?](#)

- Perturbation d'Internet et des services de connexion aux réseaux de télécommunication, filtrage et même coupures totales en période électorale.
- Atteintes à la sécurité des données des électeurs, des candidats et des partis politiques, attaques de logiciels malveillants et surveillance arbitraire des journalistes et des militants des droits de l'homme.
- Recours aux médias sociaux et aux technologies à des fins de désinformation et pour relayer des informations fausses ou des discours de haine en période électorale.
- Utilisation des médias sociaux pour dévoiler les « résultats » électoraux avant l'annonce officielle des résultats et pour diffuser des informations dans les pays où le silence médiatique est de rigueur en période électorale.
- L'exploration des données à des fins de campagnes ultra-ciblées et de campagnes publicitaires (« dark advertising »), ce qui donne lieu à des tentatives indétectables visant à influencer les résultats de l'élection.

La tribune offerte par le colloque a été l'occasion de partager les bonnes pratiques élaborées de façon individuelle ou collective afin de réduire les risques d'abus.

#### Points à retenir de la séance d'ouverture

- Un appel a été lancé afin que les attentes et les orientations au niveau international soient adaptées et clairement définies afin de faire face aux nouveaux défis numériques, dans la mesure où la numérisation des processus électoraux et l'évolution des médias vont beaucoup plus vite que l'élaboration des cadres normatifs internationaux dans ce domaine.
- Une invitation à respecter les principes ROAM de l'UNESCO relatifs à la [Liberté d'expression sur Internet](#) selon lesquels Internet doit être fondé sur les droits de l'homme, ouvert, accessible à tous et nourri par la participation de multiples parties prenantes afin de contribuer à l'avènement de sociétés du savoir dotées des moyens qu'offre Internet ainsi qu'à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les élections impliquent le respect en ligne des droits de l'homme et des principes d'ouverture et d'accessibilité ainsi que la participation de multiples parties prenantes à l'élaboration de politiques concernant Internet dans le contexte électoral.
- Un rappel de la nécessité de réduire la fracture numérique, qui pèse sur la participation à la vie politique. Selon l'Union internationale des télécommunications, 39 % seulement de la population mondiale avait accès à Internet en 2013. Si 75 % des Européens naviguent sur Internet, la proportion d'internautes en Afrique n'est que de 16 %. Seules 37 % des femmes ont accès à Internet dans le monde, contre 41 % des hommes.
- Le rôle du colloque en tant qu'engagement multipartite destiné à combler le fossé entre des pays qui ne sont pas tous dotés des mêmes outils pour faire face aux nouveaux défis que pose le numérique dans les processus et les systèmes électoraux.
- La nécessité de concevoir une approche inclusive des technologies. Les technologies employées dans la gestion des élections – inscription électronique des électeurs, vote électronique, systèmes de transmission et gestion des résultats, par exemple – doivent être suffisamment simples à expliquer et à comprendre pour les non-initiés.

- La nécessité de comprendre les rôles, distincts et complémentaires, que jouent l'État, les entreprises, la société civile et les autres acteurs afin de protéger et de renforcer les systèmes et les processus électoraux.

## PANEL 1 : Disponibilité du réseau, sécurité et intégrité en période électorale

L'intégrité du processus démocratique et des campagnes politiques repose sur la libre circulation de l'information et sur des communications ininterrompues. Il est donc indispensable que les communications ne soient pas entravées par des filtrages arbitraires, des blocages ou des perturbations du réseau. Il est en outre nécessaire que les communications relatives aux élections, les plates-formes et les réseaux qui les relaient ainsi que les serveurs et les équipements qui stockent les données pertinentes puissent résister aux atteintes à la sécurité des données et aux intrusions non autorisées.

Les représentants des entreprises technologiques ont indiqué qu'ils s'employaient à respecter les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes de la GNI relatifs au respect de la vie privée et de la liberté d'expression et qu'ils étaient déterminés à œuvrer ensemble en faveur des droits de l'homme. Dans un tel contexte, ils ont fait part de leurs difficultés devant les perturbations des réseaux imposées par les États en période électorale. Au cours des dernières années, en effet, ils ont constaté une augmentation exponentielle des démarches politiques visant à interrompre les réseaux, notamment en période électorale. Les opérateurs de réseaux de téléphonie mobile et les fournisseurs de services ont très peu de marges de manœuvre pour s'opposer à de telles demandes dans la mesure où ce sont les autorités locales qui leur délivrent leur licence. Ils ont ainsi fait état de situations dans lesquelles des employés avaient été contraints, sous la menace d'une arme, de couper les réseaux, quand ils n'ont pas été arrêtés pour n'avoir pas obtempéré avec suffisamment de zèle. En outre, certains gouvernements parviennent à contourner les contrôles mis en place par les entreprises sur les réseaux et imposent leurs propres restrictions. Pour résister aux requêtes arbitraires, les entreprises technologiques exigent que les demandes officielles de blocage des réseaux et d'Internet soient présentées par écrit, par des personnes habilitées et conformément aux procédures judiciaires en vigueur. La transparence de ces démarches permettrait au public de savoir ce qui se passe et de surveiller les demandes excessives ou dénuées de but légitime.

Le panel a non seulement évoqué les coûts économiques considérables des restrictions sur Internet, il a également examiné les effets négatifs de ces restrictions sur les sociétés et sur la confiance des internautes. Un représentant de la société civile a ainsi déclaré qu'il était indispensable d'informer les utilisateurs des raisons des coupures et de leur indiquer pourquoi les fournisseurs étaient contraints d'interrompre leurs services. Les participants ont appelé de leurs vœux le renforcement de la transparence, des communications et des efforts visant à aider les utilisateurs à trouver d'autres moyens de se connecter.

Les intervenants sont également revenus sur la gravité des menaces transnationales en période électorale. L'un des participants a ainsi indiqué que les actes de piratage et les attaques de logiciels malveillants risquaient de se multiplier, soulignant l'intérêt que représentait le cryptage pour s'en protéger. Ces propos ont illustré le rôle du gouvernement dans la protection des données (y compris

au moyen d'une politique sur le cryptage). Il a également été question du risque que les pouvoirs publics utilisent à mauvais escient les méthodes de surveillance au moment des élections.

Étant donné que les TIC sont appelées à jouer un rôle grandissant en période électorale, elles constituent une « boîte noire » inscrutable (bien que des observateurs puissent chercher à contribuer au processus de certification de l'intégrité des technologies utilisées). Il n'est pas impossible que les craintes de manipulation de la « boîte noire » fassent naître des soupçons, d'où la nécessité de prendre des mesures pour renforcer la confiance des électeurs dans l'intégrité des TIC en période électorale.

L'un des représentants a demandé dans quelle mesure il était possible de réglementer l'extraction des données à des fins politiques.

La défiance des citoyens à l'égard des élections provient le plus souvent de la concentration des pouvoirs entre un petit nombre d'institutions et du manque de transparence. Pour que les électeurs reconnaissent en toute confiance que les résultats sont l'expression véritable de leur vote, il pourrait être utile de promouvoir les vérifications décentralisées, la responsabilité, la transparence et l'approche multipartite.

Lors de ce premier panel, les intervenants ont mis en relief les difficultés que pose l'élaboration de réglementations nationales ou régionales sur la gouvernance d'Internet, compte tenu du caractère planétaire d'Internet et des risques d'interférence compromettant l'intégrité du processus lorsque les élections sont gouvernées par des règles trop floues ou dénuées d'indépendance et de légitimité.

Les intervenants ont formulé des suggestions visant à :

- Élaborer des normes pour protéger Internet et les infrastructures connexes des attaques en temps de paix (une « Convention de Genève pour Internet »).
- Mettre en évidence la contradiction entre les restrictions sur Internet et la libre circulation de l'information indispensable aux élections. Mettre en garde les gouvernements contre les risques de méfiance et de pertes économiques considérables auxquelles les exposent les pratiques telles que la perturbation des réseaux. Amener les gouvernements à rendre des comptes lorsque des perturbations se produisent sur le réseau.
- Établir une base de données mondiale gérée par des experts véritables et respectés afin de déterminer l'origine et la responsabilité des cyberattaques, de dénoncer publiquement les auteurs et d'atténuer ainsi les risques.
- Veiller, pendant le scrutin, à conserver une trace écrite des votes parallèlement à la transmission électronique (faire en sorte, par exemple, que les bureaux de vote conservent une copie de toutes les feuilles de pointage distribuées à chacun des partis politiques et que ces feuilles soient postées sur un site Web centralisé).
- Veiller à ce que les gouvernements prennent des mesures pour protéger les données relatives à l'inscription des électeurs, réglementer la publicité politique et mettre en place les infrastructures électorales indispensables telles que les postes de vote tout en évitant les conséquences imprévues et les irrégularités qui risqueraient d'éveiller la méfiance des électeurs. Ces politiques et pratiques doivent avoir pour but de protéger, de respecter et de mettre en œuvre les droits à la liberté d'expression et au respect de la vie privée.
- Améliorer la confiance des utilisateurs dans les TIC en remédiant au problème de la vulnérabilité du réseau et en renforçant la transparence et l'approche multipartite.

## PANEL 2 : Améliorer la qualité de l'information en période électorale

Les élections sont des périodes où la désinformation prend souvent différentes formes, compromettant ainsi une compétition politique libre, équitable et transparente. Cependant, les acteurs concernés ont généralement du mal à relever ce défi sans entraver l'expression et la circulation légitimes de l'information indispensable au débat politique. Ce panel passe en revue les efforts à engager pour concilier ces intérêts divergents et définit les principes sur lesquels ils peuvent s'appuyer, tout en examinant les solutions efficaces et les éventuelles conséquences imprévues.

Nonobstant ces difficultés, le panel a rappelé que les médias sociaux offraient aux citoyens un outil très efficace pour amener les politiciens et les gouvernements à rendre des comptes. Néanmoins, le débat s'est récemment orienté sur la question de la désinformation en ligne.

Le panel s'est interrogé sur la notion de « fausses informations » qui, n'ayant pas encore été strictement définie, est parfois utilisée pour dénigrer des points de vue divergents ou pour contester les informations apportées par les journalistes. Il n'est peut-être pas indiqué de confier le contrôle des « fausses informations » aux pouvoirs publics, qui seraient ainsi en mesure de décider ce qui entre dans cette catégorie, le risque étant alors que « le remède soit pire que le mal ».

Il a été également question des problèmes spécifiques relatifs à la capacité des autorités de régulation à contrôler les contenus des médias sociaux, tâche d'une envergure d'autant plus immense que certains des contenus ciblent des personnes ou des petits groupes et qu'ils sortent par conséquent « des écrans radar ». On a observé que les entreprises et les utilisateurs de plateformes intermédiaires ne relevaient pas des mêmes réglementations. Les techniques utilisées pour réglementer les médias classiques ne sont donc pas souvent applicables aux médias sociaux. L'un des participants a cependant remarqué au cours du premier panel que la réglementation de la désinformation en période électorale est plus facilement applicable lorsque ce type de messagerie passe des médias sociaux dans l'espace public des médias d'information tels que les diffuseurs.

La question de l'autorégulation des intermédiaires d'Internet a été abordée, ainsi que les moyens destinés à faire face à la désinformation en ligne tels que : la suppression des faux comptes créés sur Facebook par l'application de la politique du groupe sur l'identité réelle ; l'arrêt des initiatives économiques qui alimentent un volume considérable de « fausses informations » ; la mise au point de procédés de classement des informations afin de traquer les « fausses informations » et de réduire leur visibilité. Les participants ont également évoqué l'implication des groupes de vérification des faits et l'action en faveur de l'initiation aux médias. Facebook a indiqué qu'il mettrait en place dans le courant de l'année une politique de transparence de la publicité politique.

Certains participants ont toutefois jugé ces solutions quelque peu hétéroclites. Les entreprises ont été appelées à faire preuve d'une plus grande transparence et à s'engager davantage avec les autres parties prenantes afin de contribuer à garantir la qualité de l'information et à consolider la confiance en période électorale. La vérification des faits a été décrite comme un procédé lent exigeant beaucoup de ressources, alors même que le volume des fausses informations diffusées en ligne ne cesse de croître.

Le panel a été l'occasion, par ailleurs, de présenter le travail des universitaires sur l'incidence des médias sociaux sur la façon dont les électeurs interprètent l'information. Comme il a été souligné, la recherche n'a pas encore mis en évidence de corrélation avérée entre les « fausses informations », les bulles de filtrage ou les chambres d'écho médiatiques et les choix électoraux. Il a été recommandé que les médias sociaux puissent offrir un espace tourné vers l'intérêt général et qu'ils ne constituent plus une simple initiative commerciale visant à attirer l'attention des utilisateurs, souvent de manière automatisée.

Dans cette perspective, il a été jugé important de renforcer ce que l'UNESCO appelle l'initiation aux médias et à l'information (ensemble grandissant des compétences essentielles à la société de l'information contemporaine), en particulier parmi les jeunes générations, afin de sensibiliser les « netizens » aux droits et menaces en ligne en période électorale. Il a été recommandé, parallèlement à ces initiatives, d'améliorer la qualité de l'information en ligne en renforçant la formation des journalistes. On a fait valoir qu'il était indispensable que les journalistes suivent une formation afin d'être mieux à même de rendre compte des rumeurs, des canulars et autres types de désinformation en période électorale. Les participants ont souligné que la qualité de l'information dépendait également de la capacité des pouvoirs publics à protéger les journalistes, particulièrement exposés aux menaces et aux manipulations pendant les campagnes électorales.

Les participants ont cité en exemple le projet CrossCheck mis en place durant la campagne présidentielle française de 2017. Trente médias, aidés par une entreprise technologique, s'étaient alors associés pour débusquer les fausses informations et dénoncer celles qui étaient fabriquées, en totalité ou en partie.

Les intervenants au 2<sup>e</sup> panel ont formulé des recommandations visant à :

- Concevoir des procédés bénéfiques pour les parties prenantes aux élections qui contrôlent les communications électorales afin d'établir une base de connaissances dans la perspective de l'élaboration de politiques sur la régulation et l'autorégulation.
- Surveiller les éventuels excès de réglementations des communications électorales numériques, qui risquent de restreindre de manière disproportionnée la liberté d'expression et le respect de la vie privée.
- Créer des directives sur la qualité à l'attention des médias sociaux, déterminer la provenance des informations et indiquer si elles ont été vérifiées ; élaborer des politiques sur la publicité électorale.
- Concevoir des outils de vérification qui permettront de savoir immédiatement en ligne si une information particulière a été ou non vérifiée.
- Renforcer les capacités des utilisateurs en encourageant l'initiation aux médias et à l'information, en particulier parmi les jeunes générations, et sensibiliser les « netizens » aux droits et menaces en ligne en période électorale.
- Constituer des partenariats entre le secteur de l'éducation des électeurs et celui de l'initiation aux médias et à l'information afin de promouvoir la « citoyenneté numérique ».
- Diffuser les bonnes pratiques relatives aux procédés de vérification des contenus médiatiques en ligne et des liens et faire en sorte que les parties prenantes acquièrent les compétences pertinentes.



- Former les journalistes, notamment aux méthodes permettant de débusquer et de réfuter les fausses informations en ligne afin qu'ils soient mieux à même de rendre compte du rôle des médias sociaux dans les contextes électoraux.

## Conclusion

Le colloque a mis en relief deux messages clés concernant l'interface entre l'intégrité électorale et l'expression en ligne. Concernant l'intégrité électorale :

- Internet doit subsister et l'infrastructure numérique doit être sécurisée ;
- la qualité de l'information en ligne doit être renforcée par les médias sociaux et les médias, les utilisateurs doivent avoir les moyens d'en faire l'analyse critique.

Documents complémentaires :

Article (en anglais) :

<https://en.unesco.org/news/open-internet-and-quality-information-key-preserve-integrity-élections>

Note conceptuelle du colloque :

[https://en.unesco.org/sites/default/files/protect\\_integrity\\_elections\\_concept\\_note\\_fr.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/protect_integrity_elections_concept_note_fr.pdf)

Discours de M. Getachew Engida, Directeur général adjoint de l'UNESCO :

[https://en.unesco.org/sites/default/files/ddg\\_opening\\_remarks\\_unesco\\_gni\\_colloquium\\_8\\_february.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/ddg_opening_remarks_unesco_gni_colloquium_8_february.pdf)

Allocution inaugurale de M. Simon Pierre Nanitelamio, Directeur adjoint, Assistance électorale, Département des Nations Unies pour les affaires politiques, Nations Unies :

[https://en.unesco.org/sites/default/files/opening\\_remarks\\_by\\_simon-pierre\\_nanitelamio\\_at\\_the\\_unesco\\_colloquium\\_on\\_communications\\_and\\_elections\\_on\\_8\\_february\\_2018\\_in\\_paris\\_-\\_8\\_february\\_2018.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/opening_remarks_by_simon-pierre_nanitelamio_at_the_unesco_colloquium_on_communications_and_elections_on_8_february_2018_in_paris_-_8_february_2018.pdf)



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



GLOBAL  
NETWORK  
INITIATIVE

**More info, visit:**

[en.unesco.org/integrity-of-elections](http://en.unesco.org/integrity-of-elections)

**Plus d'info, visitez :**

[fr.unesco.org/integrity-of-elections](http://fr.unesco.org/integrity-of-elections)

## PROGRAMME

### **8 h 30 – 9 h 00 Enregistrement et distribution des badges**

*Entrée 7 place de Fontenoy*

### **9 h 00 – 10 h 00 Ouverture (Salle XI)**

Getachew Engida, Directeur général adjoint, UNESCO

Judith Lichtenberg, Directrice exécutive, Global Network Initiative

Simon Pierre Nanitelamio, Directeur adjoint, Assistance électorale, Département des Nations Unies pour les affaires politiques

Patrick Costello, Chef de division, Service européen pour l'action extérieure, Union Européenne

### **10 h 00 – 11 h 15**

#### **Panel 1 : Disponibilité du réseau, sécurité et intégrité en période électorale**

Modératrice : Chinmayi Arun, Directeur de recherche, National Law University, Delhi, Inde

Aiste Zilinskiene, Membre de la commission électorale, Lituanie

Constance Bommelaer, Directrice Senior, Global Internet Policy, the Internet Society (ISOC)

Fernando Garcia, Directeur exécutif, Red en Defensa de los Derechos Digitales (Réseau de défense des droits numériques), Mexique

Steve Crown, VP et Conseiller général adjoint, Microsoft

Yves Nissim, Chef, Transformation et Opération CSR, Orange

Session micros ouverts

### **11 h 15 – 11 h 45 Pause café**

### **11 h 45 – 12 h 55**

#### **Panel 2 : Améliorer la qualité de l'information en période électorale**

Modératrice : Abeer Saady, Vice-Présidente de IAWRT (Association internationale des femmes de radio et de télévision)

Alexandria Walden, Conseiller pour la liberté d'expression, Google

Andy O'Connell, Directeur des politiques publiques, Facebook

Divina Frau-Meigs, Chaire UNESCO Savoir-Devenir, Nouvelle Sorbonne, Paris ; membre du groupe d'experts de haut niveau sur les fausses nouvelles et la désinformation en ligne, Commission européenne

Nana Gyan-Appenteng, Présidente, Commission nationale des médias, et Présidente, African Communications Regulation Authorities Network, Ghana

Olivier Schrameck, Président, Conseil supérieur de l'audiovisuel, France Rob Mahoney, Directeur adjoint, Comité pour la protection des journalistes (CPJ)

Session micros ouverts

### **12 h 55 – 13 h 00 Observations finales**

Guy Berger, Directeur, Division pour la liberté d'expression et le développement des médias

Ludovic Peran a remplacé Alex Walden de Google; Olivier Schrameck, le président du CSA, n'a pu assister au colloque.